



Beauvais,

Mardi 17 mars à 17h30

Madame l'Inspectrice d'Académie,

De toute évidence, l'Éducation Nationale n'était pas prête à gérer une telle situation de crise. Nos collègues de l'Oise regrettent de devoir toujours gérer des situations de tension le vendredi soir et le week-end. Ce fut notamment le cas vendredi suite aux annonces du premier ministre, notamment pour ce qui concerne l'accueil des enfants de personnels soignants.

Pour la FSU, ce qui doit guider la décision dans ces circonstances exceptionnelles doit être la protection des personnels des écoles et des collèges, des familles et des enfants, ainsi que la continuité du service public d'éducation et celle du service public de santé pour la lutte contre l'épidémie.

En cohérence avec le discours présidentiel et gouvernemental et face à la cacophonie de consignes locales disparates et qui ont pu être autoritaires, la FSU de l'Oise s'adresse à vous sur plusieurs points.

- Vous connaissez nos valeurs solidaires et de défense du service public. En ces temps incertains et de crise nous les tenons et les revendiquons plus que jamais. Aussi nous sommes totalement solidaires des soignant-es, qui malgré la détérioration du service public de santé qu'elles-ils subissent depuis plusieurs années, sont en première ligne face au Covid-19. Et pour mener au mieux cette solidarité,

Nous vous demandons de mettre en place, pour les enseignant-es et personnels des collectivités territoriales de l'Oise volontaires pour garder les enfants des personnels soignants, des mesures de protection par exemple des masques FFP2. Les gestes barrière sont bien loin d'être suffisants d'autant que les enfants des soignant-es ont beaucoup plus de chances d'être exposés au virus. Ces gestes sont difficiles à mettre en place avec des enfants et particulièrement des jeunes enfants, les équipes volontaires ont besoin d'un accompagnement.

La médecin conseil et l'infirmière conseil de l'Académie d'Amiens demandent également la présence de thermomètres et de masques chirurgicaux, ainsi que le nettoyage des sanitaires 3 fois par jour et tous les soirs (cf courrier en pièce-jointe). Aujourd'hui cet équipement minimum est absent des écoles. Les préconisations en matière de nettoyage par exemple ne

sont pas mises en place par les collectivités locales. Sans le respect de ces dernières, nous inviterons les personnels à ne pas se porter volontaires pour l'accueil des enfants dès jeudi.

Pour les écoles où il n'y a pas toujours de volontaires, pouvez-vous nous indiquer les modalités mises en place quant à l'accueil de ces enfants de soignant-es ? Les collègues volontaires ne souhaitant pas forcément, et tout à fait légitimement, se retrouver avec tous les enfants d'un « secteur » plus large que celui de leur école ou RPI.

Nous vous demandons également de clarifier si l'accueil des élèves dont un des deux parents seraient soignant-e (et pas les deux) doit bien se faire car des informations contradictoires continuent encore de circuler sur les circonscriptions du département.

Nous vous demandons aussi de préciser les modalités d'accueil pour les repas des enfants car des collectivités ne jouent pas le jeu et demandent à l'école d'organiser le temps du midi ainsi que le contenu de l'assiette des enfants. Ces demandes sont inadmissibles. La solidarité doit être mise en place par tous les acteurs et pas que les personnels de l'Éducation Nationale. En ces temps de crise, les obligations de services des personnels ne changent pas. Si des collègues sont d'accords pour accueillir des enfants sur des horaires autres que ceux de l'école, cela doit se faire dans un cadre avec un contrat de travail par exemple.

Il en est de même pour les enseignants-es qui sont amenés à effectuer ce service de garde sur autre établissement que celui où ils-elles sont rattachés administrativement. Ces derniers doivent être couverts en cas d'accident les concernant ou concernant les élèves

En matière de responsabilité la question se pose également pour ce qui concerne l'accueil d'un seul élève dans une école par un seul personnel.

D'une façon plus générale, la pression doit être levée pour nos collègues et particulièrement les directeurs et directrices. Les personnels de l'Oise ont été les premiers mobilisés depuis plus de deux semaines maintenant. En même temps, il leur est demandé d'assurer tant bien que mal l'accueil des enfants de soignant-es ainsi que de poursuivre la continuité « pédagogique » (avec leur propre matériel et moyens de communication), de compléter deux fois par jours l'application permettant de remonter le nombre d'enfants de soignants gardés, de s'occuper de leurs propres enfants, d'interpeller les mairies, de répondre aux questions des parents d'élèves, d'assurer une continuité du conseil des maîtres en échangeant sur le fonctionnement de l'école. Aussi il est urgent de mettre en pause toutes les demandes non urgentes : enquêtes diverses et variées notamment.

- Nous souhaitons également savoir si le rendez-vous de jeudi 19 mars à 14h00 prévu avec notre organisation syndicale est maintenu ainsi que le prochain CHSCT de mardi 24 janvier 2020.

- Nous souhaitons qu'une circulaire départementale précise les éléments notamment sur les moments d'accès au serveur du CNED ou aux ENT. Nous souhaitons également avoir des informations sur le calendrier de retour à la normale de l'accessibilité aux serveurs de l'Académie d'Amiens pour les divers usagers (qu'ils soient personnels de l'Education Nationale, parents ou élèves), car aujourd'hui ces services tournent au ralenti voire pas du tout.

Veillez recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise, nos sincères salutations et soyez assurée de notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Pierre Ripart

Bénédicte Viguié

Secrétaire Départemental SNUipp-FSU

Co-secrétaire départementale FSU